

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Situation au 25 mars 2024

Président : Michel KAHAN - Echéance du mandat : juin 2026

Trésorière : Florence KERSALE-LEQUIN - Echéance du mandat : novembre 2024

Échéances des mandats				
Charles-Edouard	DELPIERRE	TRACTEBEL	Directeur Général Urban	17/06/2024
Christian	JEANNEAU	ASSYSTEM ENGINEERING & OPERATION SERVICES	Senior Vice-Président	17/06/2024
Anne-Lise	MELKI	BIOTOPE	Directrice Générale	17/06/2024
Benoît	CLOCHERET	ARTELIA HOLDING SAS	Président Exécutif	23/06/2025
Hélène	GAUTHEY	TECHNIP ENERGIES FRANCE	Président	23/06/2025
Yves	METZ	INGEROP	Président	23/06/2025
Denis	POURLIER CUCHERAT	KERAN	Directeur Général	23/06/2025
Loïc	CHAPON	BERTRANDT	Directeur Général Délégué	09/06/2026
Alice	de KERGARIOU	SAFEGE SAS	Directrice Transformation, Offres et Projets	09/06/2026
Martine	JAUROYON	EGIS	Directrice Développement Durable, Innovation	09/06/2026
Michel	KAHAN	SETEC AS	Président	09/06/2026
Nicolas	LEDOUX	ARCADIS	Président	09/06/2026
Rodolphe	ROY	ATS ENGINEERING	Président	09/06/2026
2 mandats vacants				
Présidents de bureaux				
Frédéric	GRARD	VULCAIN SERVICES	Directeur Général	03/11/2023
Gilles	ROCQUELAIN	BRL INGENIERIE	Directeur Général	10/11/2023
Philippe	LANOIR	EKIUM	Président	16/06/2024
Michel	KHATIB	GINGER HOLDING	Directeur Technique	11/07/2024
Philippe	PONS	BG INGENIEURS CONSEILS	Directeur Infrastructures et Transports	23/09/2024
Ludovic	VAZ	INGEROP	Membre du comité exécutif	28/06/2025

5 mandats sont à pourvoir dont 2 mandats au moins par des femmes, conformément aux statuts approuvés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 juin 2022 (Article 12 - alinéa 1 - Le Conseil d'administration - Composition, Désignation, Renouvellement, Révocation : " A compter des élections qui se tiendront à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2023, le Conseil d'Administration est composé d'au maximum deux tiers d'administrateurs d'un même sexe, compte non tenu des membres de droit".) Si cette condition n'est pas remplie, les mandats ne seront pas pourvus.

Taux de féminisation actuel

4 sur 15

*A compter des élections qui se tiendront à l'AGO de 2024, les bureaux sont composés d'au maximum deux tiers de membres d'un même sexe. Si cette condition n'est pas remplie, les mandats ne seront pas pourvus

Conformément aux statuts, la durée du mandat des membres des bureaux est de trois ans. Ces mandats sont renouvelables.

La durée du mandat de président est de deux ans. Ce mandat est renouvelable deux fois.